

DECISION N°2 / 3010002S / 2018
relative aux droits à acquitter par les familles

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.452-2, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu la délibération n° 33/2013 du conseil d'administration de l'AEFE en date du 29 novembre 2013 ;

Vu le rapport d'opportunité du chef d'établissement présenté au conseil d'établissement du 15/06/2017,

Vu les visas du chef de secteur Maghreb-Océan Indien, du chef du Service Expertise et Conseil et du chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion,

Décide :

Article 1 : Tarifs en euros applicables à compter du 1^{er} septembre 2019

Aucune augmentation n'est appliquée à la rentrée scolaire 2019/2020.

Droits annuels de scolarité

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée	Post Bac
Français	3 770 euros	3 260 euros	4 675 euros	5 475 euros	néant
Nationaux	4 815 euros	4 190 euros	5 965 euros	6 975 euros	néant
Tiers	5 430 euros	4 525 euros	7 185 euros	8 110 euros	néant

Droits de première inscription

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée	Post Bac
Français	1 350 euros	1 350 euros	1 350 euros	1 350 euros	néant
Nationaux	2 470 euros	2 470 euros	2 470 euros	2 470 euros	néant
Tiers	2 470 euros	2 470 euros	2 470 euros	2 470 euros	néant

Droits annuels d'inscription (à supprimer si l'établissement n'est pas concerné)

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée	Post Bac
Français	néant	néant	néant	néant	néant
Nationaux	néant	néant	néant	néant	néant
Tiers	néant	néant	néant	néant	néant

Droits d'examens

	Brevet	Epreuves anticipées	Baccalauréat	Autres : (à préciser)	
Elèves inscrits dans l'établissement	10 euros	100 euros	250 euros	néant	néant
Elèves inscrits dans les autres établissements homologués	10 euros	100 euros	250 euros	néant	néant
Candidats libres	10 euros	100 euros	250 euros	néant	néant